ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

cinéma

Question écrite n° 88758

Texte de la question

M. Marc Le Fur demande à M. le ministre de la culture et de la communication de lui faire part de ses projets en faveur du court métrage. Il souhaite connaître ses projets concernant les aides à la réalisation de courts métrages de cinéma, mais aussi d'animation numérique. Il souhaite également connaître ses positions concernant le réseau de diffusion des courts métrages en France.

Texte de la réponse

Le secteur du court-métrage est particulièrement florissant dans notre pays : 400 films sont produits chaque année. Il est indispensable au renouvellement des générations de professionnels du cinéma et de l'audiovisuel (producteurs, auteurs, réalisateurs, comédiens, techniciens, ...), le court-métrage constituant une étape dans le parcours qui mène à la réalisation et à la production de films de long-métrage et, plus généralement, de toutes les oeuvres audiovisuelles. Vivier des futurs professionnels de la filière, il constitue également un champ d'expérimentation d'où émergent ses nouvelles formes de création et de production. En 2005, conscients que le secteur, malgré une très grande vitalité artistique, connaissait toujours une grande précarité économique, le ministère de la culture, le Centre national de la cinématographie (CNC) et les professionnels, ont effectué ensemble un travail approfondi de réflexion et de concertation pour mettre en place des mesures permettant de développer le soutien au court-métrage et l'emploi dans ce secteur et de concilier les deux objectifs prioritaires : la professionnalisation du secteur et le respect du droit du travail d'une part, et le maintien d'un gisement de la création et des talents d'autre part. À l'occasion du dernier Festival international du court-métrage de Clermont-Ferrand, le ministre de la culture et de la communication a annoncé pour 2006 une augmentation très significative des crédits que consacre le Centre national de la cinématographie (CNC) à la production des films de court-métrage. Le budget consacré à ce secteur augmentera de 42 %, ce qui représente 1,8 million d'euros de moyens supplémentaires. Cette avancée constitue un effort important de l'État dans un contexte budgétaire très tendu. Elle permettra une revalorisation importante de l'aide moyenne par film de fiction, qui passera ainsi de 45 000 à 78 000 euros, avec un maintien du nombre de films aidés. Cette mesure est complétée par les nouvelles modalités d'intervention du CNC dans le cadre des fonds régionaux d'aide à la création, grâce aux conventions État/CNC/régions. En 2005, le premier bilan des collectivités territoriales fait apparaître une progression de près de 1 million d'euros des aides à la production de films de court-métrage. En 2006, le CNC renforcera son partenariat avec les collectivités dans le cadre des conventions État/CNC/régions en étendant au secteur du court-métrage la mesure « 1 euro de l'État pour 2 euros des collectivités », qui fonctionne déjà pour le long métrage et les programmes audiovisuels des Régions. Une première estimation permet de prévoir une augmentation de plus de 1,5 million d'euros, à laquelle le CNC pourrait participer pour 1,2 million d'euros. Au total, ce sont donc 3 millions d'euros de mesures nouvelles en provenance de l'État qui sont affectées en 2006 au secteur de la production de films de court-métrage. Concernant la diffusion des courts métrages en France, une mission a été confiée par le ministre de la culture et de la communication au producteur Alain Rocca, sur les potentiels de développement de la diffusion du court-métrage sur les différents supports (salles, télévision, nouveaux médias tels que le téléphone mobile...). Son rapport dresse un bilan de l'ensemble de la diffusion du

court-métrage en France et s'attache à observer le rôle des différents réseaux de diffusion dans le préfinancement des oeuvres. À partir de cette observation, Alain Rocca développe une série de recommandations pour chaque type de diffusion. Une large consultation a été lancée avec l'ensemble de la profession qui devrait permettre de poursuivre le travail commencé en 2005. D'ores et déjà, le président de France Télévisions a annoncé, comme il s'y était engagé, une augmentation sensible du budget consacré aux films de court-métrage et l'ouverture de nouvelles cases de diffusion notamment sur France 4.

Données clés

Auteur : M. Marc Le Fur
Circonscription : Côtes-d'Armor (3e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 88758
Rubrique : Arts et spectacles
Ministère interrogé : culture et communication
Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 14 mars 2006, page 2652
Réponse publiée le : 18 avril 2006, page 4191